

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMERO 2011 – 1- 004
JEUDI 21 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, Jeudi 21 Avril, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 h 30 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Vendredi 15 Avril 2011

Etaient présents : Messieurs CALLIOT Michel, LAUNAY Jacques, HOURDIN Xavier, GIRARD Jacques, NABUCET Frédéric, CHOLET Didier, GUEGAN André, MAIGNAN André, ROUXEL Fred, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUAS Josiane, LEVEQUE Christiane, MARTIN Caroline, DE LA MOUSSAYE Martine, Joële TADIER.

Etait absent, représenté : Monsieur PELLAN Philippe.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 18

Nombre de conseillers absents non représentés : 0

Nombre de conseillers représentés : 1

Quorum : 10

Monsieur André GUEGAN, candidat, est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Mars 2011 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance.

DOSSIER SUBVENTIONS COMMUNALES 2011 AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne la parole à Monsieur CHOLET, Adjoint en charge des associations, qui rend compte des propositions faites par la Commission de finances.

Au cours de l'exposé, des précisions sont demandées par les conseillers municipaux, et apportées par Michèle MOISAN Maire.

Office de Tourisme du Pays de Fréhel »	6 500 € pour l'opération Cap Armor
Ecole de Voile de Fréhel	15 000 €
La Clef Pour Jouer	4 500 € + 7.20 € / enfant/journée à la section « Centre de Loisirs Sans Hébergement » 4 000 € à la section « Carnaval »
Anciens Combattants UNC - AFN	150 €
Fréhel Cap Amitié Partage	200 €
Comité de Jumelage	1 000 €
Gym Danse	600 €
SNSM Erquy	100 €
SNSM Saint-Cast	100 €
Football Club de Fréhel	1 500 €
La Croix d'Or	100 €
Cap Loisirs	150 €
Karaté Club de Matignon	100 €
Amicale Laique	30 € par écolier
Aide à domicile en milieu rural	150 €
FNACA Anciens Combattants d'Algérie	100 €
Amicale des chasseurs de Fréhel	300 €
SNEMM 486 ^{ème} Section	100 €
Centres d'Apprentissage	50 € par apprenti de Fréhel
Collèges et lycées	50 € par élève de Fréhel et par séjour linguistique
A l'Est des Dunes	1 000 €

Comité d'Entraide de Matignon	0.75 € par habitant
Malicorne Surf Association	200 €
Foot Emeraude Jeunes	466 € (pour 3 joueurs de Fréhel)
Junior Association	300 €
Cercle de voile de Sables d'Or	150 €
Association des Résidents de Sables d'Or	2 000 €

Délibération N° 2011- 2 - 065 : PARTICIPATION FINANCIERE COURSE « LANDES ET BRUYERES CAP D'ERQUY – CAP FREHEL »

Michèle MOISAN, Maire, indique que la Mairie d'Erquy a adressé une demande de participation relative à la manifestation « Landes et Bruyères – Cap d'Erquy, Cap Fréhel », qui se déroulera les 29, 30 Avril, et 1^{er} Mai sur les communes d'Erquy, Fréhel, Plévenon et Plurien. La gestion financière de cette course est accordée à la société MaïArmor, mandatée par la Mairie d'Erquy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** une participation financière de la commune de 750 € pour la manifestation « Landes et Bruyères – Cap d'Erquy, Cap Fréhel », qui se déroulera les 29, 30 Avril, et 1^{er} Mai sur les communes d'Erquy, Fréhel, Plévenon et Plurien. Cette somme sera versée à la société MaïArmor, mandatée par la Mairie d'Erquy comme gestionnaire de l'opération.

Par ailleurs, l'Association « GLANDES ET GRUYERE » a sollicité une subvention, s'agissant d'une association dont le siège se situe à Plurien, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à leur demande.

Délibération n° 2011 – 2 - 066 : BUDGET 2011 COMMUNE : INSCRIPTION DE DEVIS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est rappelé qu'une délibération est rendue obligatoire pour affecter tout mandatement en section d'investissement, lorsque le prix unitaire des biens acquis est inférieur à 500.00 €. Le Conseil Municipal **ACCEPTE** d'inscrire 6 devis en section d'investissement.

Délibération N° 2011 – 2 - 067 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : DECISION DE PRINCIPE

Michèle MOISAN, Maire, propose que le tableau des effectifs communaux, recensant le nombre de postes de travail, soit actualisé en fonction des mouvements de personnel. A ce titre, 3 postes, créés dans les années précédentes, ne sont plus pourvus à ce jour. Un travail de réorganisation des services a été mené par les élus, sans avoir recours à ces postes, et permet aujourd'hui de garantir un service public conforme et satisfaisant.

Compte tenu des moyens financiers de la Commune, aucune création, ni développement de services existants ne sont envisagés dans un avenir proche. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le principe de suppression de 3 postes figurant au tableau des effectifs de la Commune :
 - Un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
 - Un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet 19/35^{ème}
 - Un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.
- **PRECISE** que la suppression de ces postes prendra effet à compter de la réception de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Délibération N° 2011 – 2 - 068 : INSCRIPTION CONCOURS DEPARTEMENTAL 2011 « FLEURISSONS LES COTES D'ARMOR » - ORGANISATION CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2011

Comme les années passées, Michèle MOISAN, Maire, rappelle que le Comité Départemental du Tourisme est chargé d'animer la Campagne Nationale pour le Fleurissement, ouverte par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire la Commune au concours départemental 2011 des villes et villages fleuris.
- **ORGANISERA** au sein de la commune un concours 2011 des maisons fleuries.

- **NOTE** ce concours d'une enveloppe financière de 300 €, destinée aux récompenses financières des participants, sous la forme de bons d'achat à valider chez les commerçants de Fréhel, ainsi qu'aux remises de bouquets.
- **FIXE** la composition de la Commission de fleurissement comme suit : Monsieur Frédéric NABUCET, élu, Madame Josiane MEHOUAS, élue, Monsieur Jean-Michel BERTHO, employé municipal chargé des espaces verts, Monsieur Hippolyte DANIEL, Monsieur Joël LETOUX, Madame Nicole RICHEUX.

Délibération N° 2011 – 2 - 069 : DOSSIER PROFILS EAUX DE BAINNADE

Michèle MOISAN, Maire, invite Monsieur CHOLET, Adjoint, à présenter ce dossier : il est rappelé les éléments suivants : une nouvelle directive européenne, relative à la qualité des eaux de baignade, introduit des principes de gestion préventive des risques de pollution et d'information des usagers. Au titre des nouveautés, elle impose aux collectivités responsables de sites de baignade, la réalisation de « profils de baignade ».

Monsieur CHOLET rappelle que la plage du Vieux Bourg présente un profil de type 1 (le risque de pollution de l'eau de baignade n'est pas avéré, l'eau de baignade est de qualité « suffisante », « bonne », ou « excellente », au sens de la directive européenne) avec des eaux de bonne qualité en 2007, 2008, 2009, et 2010. Il ajoute que la plage des Sables d'Or a un profil de type 2 (le risque de contamination est avéré et les causes sont connues, l'eau de baignade est de qualité « insuffisante » au sens de la directive européenne) avec des eaux de qualité moyenne en 2007 et 2008, de bonne qualité en 2009 et 2010).

Conformément à la décision prise en réunion le 27 Janvier 2011, le Conseil Municipal a chargé la Communauté de Communes d'élaborer les profils de type 1 et d'acquérir toutes les données nécessaires à ce travail. Un rapport a été rendu à cet effet, et comporte : une description de la zone de baignade et du contexte, un diagnostic, les recommandations, et les mesures de gestion.

Monsieur CHOLET rappelle que le Conseil Municipal a approuvé également la mise en place d'un marché de prestation pour la réalisation des profils de type 2 (Plage de Sables d'Or) par un cabinet d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention, et 18 voix pour : **VALIDE** le profil de baignade de type 1, relatif à la plage du Vieux Bourg, réalisé par la Communauté de communes du Pays de Matignon, et **ACCEPTE** qu'il soit présenté aux autorités compétentes.

Délibération N° 2011 – 2 - 070 : VOTE COTISATION FONCIERE ENTREPRISES

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe aux Finances, qui rappelle les effets de la réforme de la fiscalité : suppression de la taxe professionnelle en 2009, versement d'un montant compensatoire aux collectivités en 2010, remplacement de la taxe professionnelle par une contribution économique territoriale, elle-même composée de la cotisation foncière des entreprises, et de la contribution sur la valeur ajoutée aux entreprises (dont le taux est fixé au niveau national).

Le taux de la commune étant inférieur au taux moyen des communes en 2010, il est possible de majorer le taux de référence de cette cotisation (19.83 %) de 1.22 %. La Commission de Finances a émis un avis favorable à cette majoration, portant le taux à 21.05 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **VOTE** le taux de la Cotisation Foncière des entreprises à hauteur de 21.05 %, pour l'année 2011.

Délibération N° 2011 – 2 - 071 : AIRE DE STATIONNEMENT CAMPING-CARS : PRINCIPE DE CLOTURE DU MARCHÉ AVANT TERME ET MISE EN PLACE EVENTUELLE D'UNE TRANSACTION A L'AMIABLE

1. Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint en charge du dossier : l'aire existante est un outil dont le coût d'entretien (16 000 € par an pour les barrières) est supérieur aux recettes encaissées jusque-là (2 500 €). Le système de barrières a été mis hors service car il ne fonctionnait plus depuis quelques semaines. L'accès y est donc gratuit, et seuls les approvisionnements en eau et en électricité sont payants.

Plusieurs solutions pour encaisser les droits de stationnement sont possibles : encaissement par des agents municipaux (coût salarial), installation d'un horodateur, type parcmètre (7 500 €), paiement des droits par les usagers à l'accueil du camping. Après débat, la réflexion reste en cours.

Madame MOISAN, Maire, aborde ensuite le marché négocié qui a été passé avec différents fournisseurs, pour un montant global TTC de 215 894.08 €. A ce jour, l'entreprise Besnard, titulaire des lots 4

1. (électricité, téléphone, tranchées, éclairage), 5 (eau potable), et 6 (espaces verts), n'a pas réalisé l'ensemble des travaux. Il reste notamment la partie espaces verts, pour environ 17 000 € .
Compte tenu des coûts importants de cette opération, des moyens financiers de la Commune, des dysfonctionnements matériels permanents engendrant une quasi-absence de recettes, il est proposé :
 - De mettre un terme au marché en cours, et de contacter pour cela l'entreprise concernée
 - De confier la fin de l'aménagement paysager au Service municipal des espaces verts.
 - D'entamer, si nécessaire un recours à la transaction « pour régler amiablement les conflits », conformément à la circulaire du 6 Avril 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le principe de mettre un terme au marché relatif à l'opération « Aménagement de l'aire de camping-cars »
- **Autorise** Le Maire à contacter l'entreprise BESNARD pour l'informer de cette décision
- **Autorise** Le Maire, si nécessaire, à entamer un recours à la transaction « pour régler amiablement les conflits », conformément à la circulaire du 6 Avril 2011

QUESTIONS DIVERSES

Délibération N° 2011 – 2 - 072 : DEMANDE ACQUISITION TERRAIN COMMUNAL

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CHOLET sur ce dossier. Il s'agit d'une demande émanant du gérant du mini-golf, pour l'acquisition du terrain communal, sur lequel il exerce son activité, et pour lequel il est redevable d'une location par bail emphytéotique, jusqu'à la date du 1^{er} novembre 2018.

Monsieur CHOLET rappelle que la Commission d'Urbanisme a émis un avis défavorable à cette demande de cession, et demande au Conseil Municipal de statuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **CONFIRME** l'avis défavorable de la Commission d'urbanisme, et **REJETTE** la demande d'acquisition susvisée.

Délibération N° 2011 – 2 - 073 : DEMANDE ACQUISITION TERRAIN COMMUNAL LOTISSEMENT PETITES FONTAINES

Michèle MOISAN, Maire, présente un courrier adressé par les propriétaires d'une maison d'habitation, située dans le lotissement communal des Petites Fontaines. Ces personnes souhaitent acquérir la parcelle n°2, d'une contenance de 429 m², qui se trouve en continuité de leur propriété, afin de disposer d'un espace plus grand, et éventuellement d'y envisager une nouvelle construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **EMET** un avis favorable à la vente de la parcelle n° 2 en continuité de la propriété de Monsieur LE MORELLEC et de Madame DURAND, située 3, rue de la Chaguenais, et **ENGAGE** les demandeurs à se mettre en contact avec l'étude notariale Trotel de Port-à-la Duc, pour entamer la procédure d'acquisition au prix défini pour ce lotissement.

Délibération N° 2011 – 2 - 074 : DEMANDE PANNEAU INDICATEUR ET NUMERO DE RUE

Michèle MOISAN, Maire, présente un courrier adressé par Monsieur et Madame TEXIER qui ont un projet de création de chambres d'hôtes. Ils souhaitent qu'un panneau indicateur « Chemin de Tertre Guihan » soit visible à l'intersection de la Rue des Moulins et de la Rue de Resnel, en direction de leur longère sur le chemin qui monte à la Croix de Tertre Guihan. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **EMET** un avis favorable.

A la suite de ces dossiers, Michèle MOISAN, Maire, transmet les informations suivantes :

- ✓ Demande d'acquisition d'une parcelle communale située à proximité du 16, Rue de la Hazaie, et demande d'accord d'une ouverture piéton par la rue des Longuerettes. Monsieur LAUNAY, Adjoint en charge des travaux, se rendra sur les lieux pour évaluer la requête.
- ✓ Réunion sur le parc éolien en Baie de Saint-Brieuc :
 - Les éoliennes ne seront pas flottantes
 - Aucun câblage ne sera prévu à Fréhel
 - Appel d'offres prévu en Mai 2011.

- ✓ Réunion Commission Départementale de Coopération Communale : Michèle MOISAN a été élue parmi les 44 membres de cette instance. Le thème de la réforme territoriale a été abordé, concernant notamment le devenir des petites collectivités par rapport aux structures les plus importantes. La Communauté de communes du pays de Matignon, et la Commune de Fréhel ne sont pas concernées par cette réforme, car seules les EPCI de moins de 5 000 habitants sont dans l'obligation de se rattacher à un autre EPCI.

Michèle MOISAN précise que l'idée d'une fusion entre la Communauté de communes du Pays de Matignon et celle du Val d'Arguenon a récemment circulé, mais qu'il s'agit là d'une simple hypothèse. Cette question n'a absolument pas été soulevée lors de la réunion de la Commission. Le choix restera toujours aux élus.

- ✓ Réunion de la Commission « Tourisme » de la Communauté de communes : la compétence tourisme était au cœur des débats :
 - ✓ Création d'un Office de tourisme communautaire (seule et même entité juridique, avec un conseil d'Administration, et possibilité d'avoir plusieurs bureaux nommés « Offices de Tourisme ») : cette option suppose des moyens financiers supplémentaires pour l'EPCI.
 - ✓ Ou maintien des Offices de tourisme communaux tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui

Michèle MOISAN rappelle que cette question fondamentale avait fait l'objet de multiples débats sur l'interprétation des statuts communautaires, mais que le Conseil Communautaire avait lui-même rejeté la compétence tourisme en Décembre 2009. Elle rappelle également la mise en place d'un Schéma de Développement Touristique par l'EPCI, qui aurait pu, à contrario, être considéré comme un préalable à un office communautaire.

Lors de cette réunion, chaque représentant des communes adhérentes a été invité à prendre position : la Commune de Fréhel a exprimé son souhait que son Office de Tourisme reste communal. Après tour de table, la réunion s'est conclue sur le maintien des Offices communaux.

Délégation N° 2011 – 2 - 075 : AUTORISATION SIGNATURE DEVIS MEDAILLE DE LA VILLE

Michèle MOISAN, Maire, rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisée à consulter des fournisseurs pour la réalisation d'une médaille d'honneur uniface pour la Ville de Fréhel.

Un devis d'un montant de 1 900 € a été adressé en Mairie pour la création et la conception de la maquette originale en plâtre par Monsieur POTEL, artiste-concepteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à signer le devis présenté par Monsieur POTEL, sculpteur plasticien, pour un montant de 1 900 €, afin de lancer la fabrication de la médaille de la Ville.
- ✓ Pavoisement Tour de France : différents vecteurs de communication seront utilisés : panneaux en tissu sur candélabre aux entrées et sorties du Bourg et de Sables d'Or ; 150 affiches, etc...

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 15.

Le Secrétaire de Séance
André GUEGAN

Le Maire
Michèle MOISAN